CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. POUR LA FAMILLE ORDINAIRE—SIX PIASTRES PAR An—payable six mois d'avance. On ne s'abonne à moins pour moins d'un an.

2o. A moins d'avis contraire pour la campagne ne sera censé, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement, le abonnement est considéré l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est de UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion et de CINQUANTE CENTS pour chaque insertion subséquente.

5o. Les Avis non suivis seront publiés par intervalle jusqu'à ce qu'ils aient atteint la même prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront ordonnés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Pour le nord et les côtes.

Ligne des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

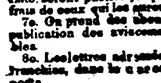

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Mabry.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Cussac.
Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, [illegible] la plus grande ponctualité sera observée pour eux heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev 26 et 32, Nouvelle Levée.

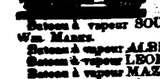

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à bonne pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

De la Nlle. Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis.	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
JOHN DOUGLASS.
28 mars—20

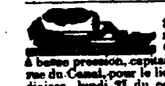

Pour la Mobile, Beloxi, et les ports intermédiaires.—Le steamer MERCHANT, capt. Swiler, partira du railroad jeudi au matin, 9 du courant, à l'arrivée des chars de 8 heures, pour lesdits ports. Pour passage seulement s'adresser à bord au capit. Swiler, ou à
JOHN KILSHAW, jr.
7 juin

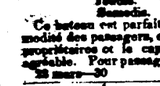

Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et les ports intermédiaires—Le steamer MARCHAND, bon marcheur IONE, capitaine Price, prendra son fret mardi, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou à
BUCKNER, STANTON & Co.
24 mai—27 rue Gravier

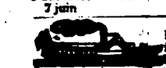

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression MERCHANT, capitaine Swiler, partira demain régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis de 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à
JOHN KILSHAW, JR.
[31 mai]

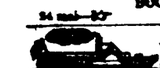

POUR PHILADELPHIE—Le pequebot régulier JOHN SERGEANT, capt. Vandyke, ayant partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour prix ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le poteau 56, ou à
JAMES REED & Co. 35 Royale.
2 juin
Le J. Sergeant sera remorqué à la vapeur pour remonter le Delaware.

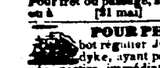

POUR NEW YORK—Le brick COURAL, de 127 tonneaux, ne calant que 9 pieds sera sous la cargaison, peut encore recevoir environ 400 barils. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à
EASTMAN & BROTHERS, 30 V. Levée.
1juin

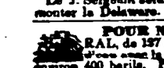

POUR PHILADELPHIE.—Le navire paquebot régulier EDWARD BONAFFE, capitaine Gallagher, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira le mois. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau 23 ou à
JS. REED & Co.
4mai rue Royale, No. 35
Le navire Edward Bonaffe sera remorqué jusqu'à Philadelphie pour remonter le Delaware.

POUR BOSTON—Le beau navire fin voilier TUSCANY, capit. Littlefield, ayant sa plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux arrangements pour environ quatre ou cinq passagers, s'adresser au capitaine à bord, en face le marché aux légumes, ou à
GODFREY BLOSSMAN & Co.
7 juin—10

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire AMBASSADOR, qui doit faire voile dans quelques jours, peut encore charger 200 balles de coton. (7 juin) LINCOLN & GREEN.

Pour les ports du Mexique.

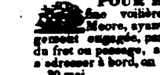

POUR BRAZORIA Texas—Le goélette voilière, SHENANDOAH, capitaine Moore, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux arrangements, s'adresser à bord, ou à
WM. BRYAN.
30 mai 26, Nlle.-Levée.

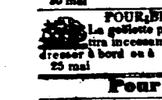

POUR BRAZORIA, (Texas.)—La goélette paquebot régulier JULIUS, partira incessamment. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
J. REED & Co,
25 mai rue Royale No. 35

Pour les Antilles.

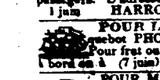

POUR PORT-AU-PRINCE—Le brick fin voilier, CHANCE, capitaine Lemotte, peut encore recevoir du fret et environ 10 passagers. S'adresser à
HARROD & QUARLES, 24, Douane.
1 juin

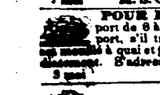

POUR LA HAVANE—La goélette paquebot PHŒNIX, partira incessamment.—Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en à (7 juin) R. GRONING & Co.

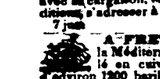

POUR MATANZAS—La jolie goélette MALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.—Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
7 mai

POUR MATANZAS—Un bâtiment de port de 6 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il sera monté à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
R GRONING & Co.
3 mai

A FRETER.—La goélette FLORA, capitaine Appleman, du port de 300 barils, calant 5 1/2 pieds d'eau avec un cargaison, est prête à faire voile. Pour les conditions, s'adresser à
JAS. REED & Co.
7 juin rue Royale No. 35

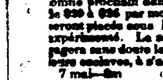

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée).—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à
THOMAS BARRETT & Co,
10 mai
A FRETER.—La jolie goél. ONTARIO, capt. Preston. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
6 avril 24, Douane

A LOUER.—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Elle consiste en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 26, rue de la Douane. 13 juin—1m

A VENDRE OU A LOUER.—Une belle maison à étages, avec écurie, remise et jardin; le tout dans le meilleur état, rue de l'Esplanade, entre les rues d'Amour et St. Claude.—S'adresser au soussigné demeurant à toucher la susdite propriété. 14 juin-6] R SALAUN, courtier.

AVIS.—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $25 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désireront louer leurs esclaves, à s'adresser à
R. S. SMITH,
7 mai—3m dans les bureaux de la compagnie.

Chemin à Carrollton de la rue d'Orléans.

Le Chemin est maintenant ouvert depuis les jours. Les chars partiront de la rue St Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront de Bayou St. Jean chaque heure de 7 à 12 heures A. M. à 7 P. M. et ce jusqu'à nouvel ordre.
Prix : 12 1/2 cents chaque course—Faisne moitié prix.
24 mars

A VENDRE—Par le soussigné en débarquement du brick Globe, venant de Bordeaux: 80 barriques de vin rouge montferrand; 75 demi barriques vin blanc Sauterne, 20 demi pipes eau de vie cognac, de preuve; ballon cap. Et d'importation antérieure, un grand assortiment de vins en barriques, en caisses et demi-sours assorties. Plus, ayant droit au drawback, indigo, toiles françaises, chambergrilles, mantilles, alépines et broderies de gomme élastique.
26 mai OEMIN BIGOURDAN.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DE CARROLLTON.—Le comité de direction, dans sa séance du trente Avril, adopta la résolution suivante:

Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total dû sur le capital en restitution sera et sera déclaré, aura droit sur la somme ainsi payée à un dividende en proportion de ses paiements, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiements qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.
16 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD } De l'Atchafalaya, N. Orl. 7 mai 1836. }
Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue. 15 octobre
7 mai ROBT. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.—UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes, que ledits paiements devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, } Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836. }
TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. E. B. PERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.
LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—27

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:

De Carrollton.

Un char à cheval à 4 heures du matin.			
"	à vapeur	6	"
"	"	8	"
"	"	10	"
"	"	12	"
"	à cheval à 2 heures de l'après-midi.		
"	"	4	"
"	"	6	"
"	8 heures du soir,		
"	à cheval à 10	"	

De la Nouvelle-Orleans :

Un char à vapeur à 7 heures du matin.			
"	"	9	"
"	"	11	"
"	"	1	heure de l'après-midi.
"	"	3	"
"	"	5	"
"	"	7	"
"	9 du soir.		

Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.

Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.
Nlle-Orléans, 15 avril 1836.
23 avril L. F. GENERES.

A LOUER [jusqu'au 1er. novembre] Une maison comode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 26, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER.—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER.—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER.—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, puisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement est convenablement parfaitement à un médecin.
S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai 106 rue de Chartres.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Slocomb.—Vente par le régister des testamens.—Samedi, seizième jour de mai, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire no. 1000, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Samuel Slocomb ainsi que pour le compte de James Erwin, afin d'effectuer un partage, la propriété suivante, savoir:

Un esgrain lot ou portion de terre, connu comme terrain du moulin à scie" situé audessus de cette ville, et ayant, mesure américaine, 101 pieds 10 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, et s'étendant en profondeur sur la continuation de la rue Lasseine, à 258 pieds 1 pouce jusqu'à une ligne qui le sépare de la corporation de la ville et de la propriété de Samuel Hart, et delà ayant sur ladite ligne de division 165 pieds jusqu'au fleuve Mississipi, borné de l'autre côté par la continuation de la rue Gaiesmé, et la ligne de séparation des faubourgs Ste. Marie et Delord, et mesurant 318 pieds 5 pouces à la rue Gaiesmé, jusqu'à ce qu'il coupe ladite ligne de division des faubourgs Ste. Marie et Delord, et delà s'étendant sur ladite ligne à 200 pieds jusqu'au fleuve Mississipi, ensemble le privilège de la batture, et tout l'accroissement et alluvion, ainsi que tous les droits, privilèges et avantages attachés au dit lot de terre, cette propriété étant la même que M. Morgan, Collas et Henderson ont acquise conjointement avec ledit feu Samuel B. Slocomb, de la succession de William C. Withers, chacun pour un quart indivis, par acte en date du 19 avril 1830, au rapport de G. R. Stringer, ci devant notaire public de cette ville.

Conditions de la vente: 1. 2 et 3 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 13 juin—29

SUCCESSION BALL.—Vente par le Régister des Testaments. Jeudi, le vingt-troisième. jour de juin 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du dix-sept mai mil huit cent trente-six, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, la propriété foncière et les actions ci-après, savoir:

Une portion de Terre située rive droite du fleuve Mississipi, vis-à-vis la ville de la Nouvelle-Orléans, sur laquelle est construite l'ancienne poudrière avec toutes les batisses qui s'y trouvent, se composant de toute la terre renfermée par la ligne de l'encourage de la poudrière, ayant environ deux cent vingt huit pieds de face au fleuve Mississippi, la poudrière se trouvant au milieu de la dite portion de terre s'étendant du fleuve jusqu'à soixante pieds en arrière de la poudrière.

2°. Vingt actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Conditions de la vente: Mille piastres comptant avec intérêt à raison de dix pour cent par an depuis le 4 juin 1834, et la balance à un an de crédit en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
23 mai Régister des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Emerson.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire datif de feu Nathaniel Emerson ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
13 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Giroud.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les curateurs de la succession de feu Marius Giroud ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et lesdits curateurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
13 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Lacosta.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les curateurs de la succession de feu Etienne Lacoste ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément audit compte et lesdits curateurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
13 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

COUR DES PREUVES—Attendu que James Gottschalk a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Isaac Warbeck, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
14 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests

IMPRIMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontcha rtrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Lazemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov—27

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à
9 mars 1m L. MILLAUDON.

ON DEMANDE.—Un cuisinier, qui sache parfaitement faire la cuisine. De très bons gages seront payés à un homme bien au fait et très entendu. S'adresser par écrit à C H, boite no. 43, à la poste.
16 mai—12

FARINE—1000 barils superfine, à vendre par
9 juin G DORSEY, 38 Nlle Levée.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Gravier.—Vente par le Register des testamens—Vendredi quatrième jour de juillet 1836, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du trente et un mai 1836, à midi, j'exposerai en vente publique, à la Bourse encoignure des rues St. Louis et Chartres, les propriétés suivantes, dépendant de la succession de feu Jean Gravier, savoir:

Vingt deux lots de Terre dans l'Ilet borné par les rues Poydras, St. Paul, Perdido et Gironde, savoir:

Un lot de terre, situé dans le faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 1, formant une des encoignures des rues St. Paul et Poydras, et mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 38 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 36 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Les lots nos. 2, 3, 4, 5 et 6, attenant les uns aux autres, et ayant les mêmes dimensions que le lot numéro 1.

Le lot no. 7, formant l'encoignure des rues Poydras et Gironde, et mesurant 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds face à la rue Gironde, et 30 pieds, 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le no. 8, mesurant 30 pieds face de à la rue Gironde, 107 pieds sur la ligne du côté de la rue Poydras, 107 pieds sur la ligne du lot numéro 9, et 30 pieds dans le fond.

Les lots numéros 9 et 10, attenant l'un à l'autre, et ayant les mêmes dimensions que le lot no. 8.

Le lot no. 11, formant l'encoignure des rues Gironde et Perdido, et mesurant 114 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gironde, 30 pieds 7 pouces et 8 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 12, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Les lots no. 12, attenant au lot no. 11, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no. 13, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 13, attenant au lot no. 14, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no. 12, 109 pieds 7 lignes sur la ligne du lot no. 14, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 14, attenant au lot no. 13, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 8 pouces sur la ligne du lot no. 15, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 15, attenant au lot no 14, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 14, 105 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no. 16, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 16, attenant au lot no. 15, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot no 17, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Le lot no. 17, attenant au lot no. 16, formant une des encoignures des rues Perdido et St Paul, et mesurant 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido, 103 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot no 16, 101 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue St. Paul, et 30 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

Les lots nos. 18, 19 et 20, attenant les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St Paul, sur 107 pieds de profondeur, entre des lignes parallèles.

Le lot no. 21, mesurant 49 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds de profondeur, et 43 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, laquelle le sépare du lot no. 22.

Le lot no. 22, mesurant 36 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Gironde, sur 107 pieds de profondeur, et 43 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, qui le sépare du lot no. 21.

Vingt lots de Terre, dans l'Ilet compris entre les rues Poydras, Gironde, Hevia et St. Paul, savoir:

Le lot no. 1, formant une des encoignures des rues Poydras et St Paul, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes dans le fond.

Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, attenant les uns aux autres et ayant les mêmes dimensions que le lot no. 1.

Le lot no. 8, formant une des encoignures des rues Poydras et Gironde, et mesurant 26 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds face à la rue Gironne, et 26 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.

Les lots nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14, attenant les uns aux autres, et mesurant chacun 27 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Gironde, sur 107 pieds 10 pouces de profondeur, entre des lignes parallèles.

Les lots nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20, attenant les uns aux autres, et mesurant chacun 27 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds 10 pouces de profondeur entre des lignes parallèles.

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia, Gironde et Fréret, ayant (mesure américaine) environ 315 pieds de face à la rue Gironde, environ 121 pieds de face à la rue St. Paul, et borné dans le fond par la ligne nommée la ligne de Jacques Moquin.

Un lot de Terre de forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia, Gironde et Fréret, ayant (mesure américaine) environ 197 pieds de face à la rue Hevia, environ 102 pieds de face à la rue Fréret, environ 126 pieds de face à la rue Gironde, et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

Un lot de terre de forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia, Fréret, et Ste. Marie, ayant (mesure américaine) environ 196 pieds de face à la rue Hevia, environ 95 pieds de face à la rue Fréret, et environ 57 pieds de face à la rue Ste. Marie, borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

Un lot de terre de forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Hevia, Fréret et Ste Marie, ayant (mesure américaine) environ 230 pieds de face à la rue Hevia, et environ 44 pieds de face à la rue Ste. Marie, borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

Un lot, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, ayant (mesure américaine) 453 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Bolivar, 345 pieds 2 pouces et 10 lignes de face à la rue Gravier, 345 pieds 2 pouces et 10 lignes de face à la rue Perdido, et 453 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Jane.

Un lot, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues de la Commune, Bertrand, Gravier et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 8 pouces et 10 lignes de face à la rue de la Commune, 498 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, et 498 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Bolivar.

Un lot, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces 10 lignes face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes face à la rue Perdido, 453 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Bertrand, 453 pieds 3 pouces et 1 ligne face à la rue Bolivar.

Un lot, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces 10 lignes face à la rue Perdido, 389 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bertrand, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Poydras, et 389 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bolivar.

Un lot, de forme irrégulière, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, fesant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, ayant (mesure américaine) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Poydras, 271 pieds 9 pouces et 1 ligne face à la rue Bertrand, 380 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue Bolivar, et 189 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

Les susdites propriétés seront vendues conformément à un plan qui sera exhibé à la Nouvelle Bourse avant et y compris le jour de la vente.

Conditions de la vente: Un dixième comptant, la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16 juin—30

SUCCESSION de Nivet—Cour des Preuves—Vente par le régister des testamens—Lundi, le dix huitième jour de juillet, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Antoine Zenon Nivet, décédé, l'esclave ci après décrite savoir:

La négresse esclave nommée Rear dite Marais, âgée d'environ dix huit ans, un peu cuisinière et blanchisseuse et entendue au ménage.

Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale sur l'esclave jusqu'au parfait paiement, délivrance ne devant être faite de ladite esclave à l'acquéreur, que lorsqu'il aura rempli les conditions de la susdite vente.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. L'acte de vente dont entre pardevant M. Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 juin

COUR DES PREUVES—Attendu que J. P. Benjamin a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charlotte Bonifay, f. c. l. décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
11 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

VENTE par le Marshal—Les Etats-Unis contre 2 caisses pistolets de duel Dans la cour de district des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane. En vertu d'un ordre de venditioni exponas à moi adressé, il sera vendu au bureau du Marshall des Etats-Unis, derrière la Douane, mercredi, 22 juin, à 11 heures et demie, A. M.

Deux caisses pistolets de duel, condamnées comme forfaites aux Etats-Unis. Conditions: comptant.
9 juin J. H. HOLLAND, marshal des E.-U.

VENTE par le Marshal.—Les Etats-Unis contre le brick Phœnix, ses agrès, appareux et meubles Dans la cour de district des Etats-Unis, district oriental de la Louisiane.—En vertu d'un ordre de venditioni exponas, adressé à moi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins entre celles de Gravier et Natchez, au faubourg Ste. Marie, samedi, 18 juin, à midi précis:

Le brick Phœnix, ses agrès, appareux et meubles Conditions: comptant.
4 juin J. H. HOLLAND, marshal des E. U.

VENTE par le Marshal—Turner & Priestly contre le bateau à vapeur James Monroe. Dans la cour de district des Etats Unis, dans et pour le district oriental de la Louisiane.—En vertu d'un venditioni exponas à moi adressé, il sera vendu à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, samedi prochain, 18 du courant, à midi,

Le bateau à vapeur James Monroe, ses agrès, appareux et fournitures, maintenant dans le bassin du nouveau canal, en face de la rue Julia. Conditions: En billets endossés à satisfaction, payables le 18me. jour d'Octobre 1836.
15 juin J. H. HOLLAND, Marshal.

POMMES SECHES—50 barils reçus et à vendre par 3 juin PERKS & HALL, 2 Front Levee

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que la loi requiert que les Représentans de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis pour le vingt cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir:

Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composé des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafourche.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le second district congressionnel, composé des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et de Félicianne.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des comtés des Attakapas, des Opélousas, des Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Concordia.

Et attendu que la loi porte qu'aux jours sus-mentionnés, il sera élu un sénateur dans chacun des districts sénatoriaux ci-après, dont les fonctions devront durer quatre ans, savoir:

Un sénateur pour le comté des Allemands.
Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur p